



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 17 décembre 2021

#### **COVID-19 : Port du masque obligatoire dans les communes d'Arcachon et de Saint-Emilion pendant les vacances scolaires de Noël**

La circulation du virus ne cesse de progresser en Gironde avec un taux d'incidence qui dépasse 500 nouveaux cas pour 100 000 habitants depuis le 9 décembre. Le département de la Gironde fait désormais partie des zones où une circulation élevée de l'épidémie est constatée.

Aussi, Fabienne BUCCIO, préfète de Gironde a pris un arrêté visant à **rendre obligatoire le port du masque dans les centres-villes des communes touristiques d'Arcachon et de Saint-Emilion durant les vacances scolaires de Noël, tous les jours de 12H00 à 19H00.**

**Cette mesure a été prise après concertation avec les maires des communes concernées. Elle entre en vigueur à compter du samedi 18 décembre 2021 et s'applique jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 inclus.**

Le port du masque obligatoire ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical ni aux personnes pratiquant une activité physique et sportive.

La préfète rappelle l'importance d'appliquer les gestes barrières lors des rassemblements de personnes (port du masque, distance physique, aération et hygiène des mains).